

# LA MÉDIATION DU CRÉDIT AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

---

**Jérôme SADDIER**  
PRÉSIDENT D'ESS FRANCE



La Médiation du crédit aux entreprises est un des outils au service des entreprises de l'ESS afin de répondre à leurs problématiques de relations aux outils de financement qui se multiplient en cette période de crise. En effet, touchées de plein fouet par les fermetures administratives, la réduction des activités, l'impossibilité de se rassembler, les entreprises de l'ESS et particulièrement celles de petite taille implantées à l'échelle territoriale rencontrent depuis plusieurs mois des difficultés de trésorerie et de solvabilité qu'il n'est pas toujours évident d'expliquer, de par leurs spécificités, à leurs partenaires bancaires. Le travail

de médiation est alors essentiel pour engager un dialogue et accompagner les dirigeants de ces entreprises vers des solutions permettant de préserver les activités et l'emploi. C'est en ce sens que nous avons souhaité nous mobiliser à l'échelle nationale mais également territoriale, par les Chambres Régionales de l'ESS. À l'appui de la Charte des Tiers de Confiance signée en 2019 avec la Banque de France, il existe un Tiers de confiance dans chaque région en charge de faire connaître la médiation, d'identifier les entreprises qui pourraient bénéficier de ce dispositif et de les orienter vers un médiateur.

# LA MÉDIATION DU CRÉDIT AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

**Frédéric VISNOVSKY**  
MÉDIATEUR NATIONAL DU CRÉDIT



La médiation du crédit est un service de proximité, gratuit et confidentiel, assuré dans les territoires par la Banque de France, avec la mission de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement. Depuis juillet 2018, nous avons corrigé une anomalie en faisant bénéficier du dispositif les entreprises de l'économie sociale et solidaire dès lors qu'il y a un enjeu en termes d'emploi. Mieux faire connaître la médiation du crédit aux acteurs de l'ESS est l'enjeu essentiel de notre partenariat avec ESS France, tant au niveau national que dans les territoires en collaboration étroite avec les CRESS. En cas de refus ou de résiliation d'un financement professionnel (découvert,

crédit de trésorerie, PGE, etc.), les associations, fondations, entreprises de l'ESS peuvent saisir le médiateur départemental du crédit. Un dialogue est alors engagé avec les partenaires financiers pour rechercher une solution concrète, pragmatique et individualisée. Depuis sa création, et encore plus dans la crise que nous traversons, la médiation du crédit a montré qu'elle pouvait être utile dans le dialogue entre les entreprises et les banques. Ainsi, entre avril et septembre 2020, près de 11 000 entreprises, principalement des TPE confrontées à des refus de PGE, ont été éligibles à la médiation du crédit et celle-ci a abouti favorablement dans plus d'un cas sur deux.

## QUELLES INTERACTIONS DANS LES TERRITOIRES ? Focus sur la région Bourgogne Franche-Comté

### REGARDS CROISÉS

#### François BAULARD

DIRECTEUR DE LA CRESS



**Le rapprochement entre la CRESS et la Banque de France a été initié dans le cadre du partenariat destiné à décliner l'extension de la médiation du crédit aux entreprises de l'ESS. Comment appréhendez-vous cette collaboration? Comment se concrétise-t-elle en période de crise ?**

**François BAULARD** Les directeurs de la Banque de France et de la CRESS ont engagé fin 2019 un échange approfondi qui a permis une connaissance réciproque des organisations et de partager les enjeux principaux autour de l'ESS et des actions de la Banque de France. Le partenariat pour la médiation du crédit a fait l'objet d'une approche pratique. La CRESS a fourni la liste des entreprises de l'ESS et engagé une promotion du dispositif de médiation du crédit par ses canaux habituels.

#### François BAVAY

DIRECTEUR RÉGIONAL DE LA BANQUE DE FRANCE



**François BAVAY** La démarche, initiée peu avant la crise sanitaire, a été suivie par des contacts périodiques pour évaluer comment des entreprises de l'ESS sollicitaient la médiation du crédit. Et à ce jour, 37 d'entre elles y ont eu recours, principalement dans les secteurs du sport, de la culture et des loisirs. On ne peut que se féliciter de l'ouverture du dispositif dans un tel calendrier.

**François BAULARD** Cependant la CRESS n'a pas été sollicitée en tant que tiers de confiance. Cela appelle à reconsidérer l'approche de ce rôle pour s'assurer que des entreprises qui pourraient bénéficier de la médiation ne passent pas à côté, en raison de réticences sur la prise en compte de leurs spécificités ou de l'adéquation entre l'institution Banque de France et leur réalité associative par exemple.

**François BAVAY** Cette première étape a permis l'ouverture du dispositif auprès de l'ESS. Il s'agira maintenant d'évaluer son impact sur la situation de ces entreprises, et de veiller à ce que les sollicitations identifiées correspondent bien aux diversités de l'ESS. Une évaluation conjointe sera conduite début 2021 qui permettra déterminer les priorités et de mieux cibler la communication.

**Au-delà de ce dispositif, quels enseignements dégagez-vous de ces premiers échanges ? D'autres collaborations ont-elles déjà pu être identifiées et amorcées ?**

**François BAULARD** Ces premiers échanges montrent l'intérêt de faire connaître l'ESS dans ses dimensions entrepreneuriale et économique, et de faire valoir ses spécificités. Cela doit se concevoir à l'échelle des organisations collectives comme les CRESS et auprès des diverses institutions. Mais c'est aussi une dimension que beaucoup de dirigeants et bénévoles de l'ESS doivent eux-mêmes mieux intégrer dans la conduite de leur responsabilité et de leur investissement militant.

**François BAVAY** Les échanges ont permis d'identifier d'autres axes de coopération. Un premier sujet concerne la promotion du microcrédit personnel. La crise sociale consécutive à la crise sanitaire impose de reprendre ce sujet afin de soutenir les parcours d'insertion pour les exclus bancaires.

**Et dans le cadre du mois de l'ESS, comment ces échanges se sont-ils concrétisés ?**

**François BAVAY** Un webinaire pour la promotion du microcrédit a été organisé par la CRESS et la Banque de France, avec l'appui de la Caisse Solidaire de Bourgogne-Franche-Comté qui est

adhérente à la CRESS et est un acteur majeur du microcrédit.

**François BAULARD** Il a permis une présentation du microcrédit et plus largement des questions d'inclusion bancaire. Les participants étaient principalement des acteurs de l'ESS intervenant auprès de publics en difficulté (SIAE, UDAF, etc.) et des travailleurs sociaux. La Caisse d'Épargne a témoigné de son action en ce domaine. Les échanges ont illustré la nécessité du partage régulier d'informations et de la mise en relation des différents acteurs.

**À plus long terme, quelles collaborations vous semblent pouvoir être développées au service de la dynamique des entreprises et des territoires ?**

**François BAULARD** Dans la situation actuelle, il s'agit de poursuivre la promotion de la médiation du crédit dans l'ESS, conjointement à la promotion des différents dispositifs d'appui de crise, et aussi dans la perspective d'une relance. Cela se fera en partie par des communications communes.

**François BAVAY** La volonté est également un partage des regards portés sur la situation économique et sociale en région. La CRESS apportera ainsi sa contribution pour compléter le suivi habituel de l'économie générale. Cela pourra faciliter l'orientation des dispositifs et politiques publics. Ce cheminement permettra également d'identifier des actions communes à conduire.

**EN SAVOIR PLUS**

➔ **Comment saisir la médiation du crédit aux entreprises**